

REPUBLIQUE DU NIGER
REGION DE MARADI
DEPARTEMENT DE DAKORO
COMMUNE RURALE DE KORNAKA

Délibération N° 06 /CR/K
du 29 Juin 2021 Portant adoption
des diverses indemnités du Maire et
de ses Adjoints

LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE RURALE DE KORNAKA

Le Conseil Municipal de Kornaka ;
Régulièrement constitué et réuni en séance publique, du 28 au 29 Juin 2021, dans la
salle de réunion du Conseil Municipal sous la présidence de Monsieur Tsahirou
Alassan, Président du Conseil ;
Le quorum étant atteint ainsi que l'atteste la liste émargée de présence, jointe à la
présente délibération ;

LE PRESIDENT DU CONSEIL MUNICIPAL DE KORNAKA

Vu la Constitution du 25 novembre 2010 ;

Vu la Loi n°98-31 du 14 septembre 1998 portant création des régions, fixant
Leurs limites et le nom de leurs chefs-lieux ;

Vu la Loi 2008-42 du 31 juillet 2008 relative à l'organisation et l'administration du
Territoire de la République du Niger et les textes modificatifs Subséquents ;

Vu l'Ordonnance n°2010-54 du 17 septembre 2010, portant Code Général des
Collectivités Territoriales et les textes modificatifs subséquents ;

Vu le Décret n° 2021-235/PRN du 003 avril 2021 portant nomination du Premier
Ministre chef de gouvernement ;

Vu le Décret n°2021-238/PRN du 03 avril 2021 portant nomination des
Membres du Gouvernement, modifié et complété par le décret N°2021-286/PRN du
03 MAI 2021 ;

Vu le Décret n° 2016-77/PRN/MISP/D /ACR du 26 Janvier 2016, fixant le
Nombre de sièges par Conseil ;

Vu le Décret n° 2011- 168/PRN/MISP/D/AR du 09 juillet 2011 déterminant le régime
indemnitare et les avantages accordés aux membres des organes délibérants et des
organes exécutifs des régions et communes du Niger ;

Vu le Procès-verbal en date du 3 Mai 2021, portant installation du conseil Municipal
de Kornaka ;

Vu le Procès-verbal en date du 3 Mai 2021, portant élection du maire et de ses adjoints ;

Vu le procès-verbal de session du conseil municipal de la commune rurale de Kornaka en date du

DELIBERE

Article Premier : les Conseillers Municipaux de la commune de Kornaka ont voté, par la présente délibération avec vingt-quatre (24) voix pour, zéro (0) contre et zéro (0) abstention les diverses indemnités du Maire et de ses Adjoints ainsi qu'il suit ;

Fonction	Diverses Indemnités					
	Ind Fonction	Ind Responsabilité	Ind Téléphone	Ind Electricité	Ind Eau	Ind Logement
Maire	100 000	30 000	15 000	15 000	10 000	30 000
1 ^{er} AdjointMaire	75 000	0	15 000	15 000	10 000	30 000
2eme AdjointMaire	75 000	0	15 000	15 000	10 000	30 000

Article 2 : Le Président du Conseil Municipal, le Secrétaire Général et le Receveur Municipal sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente délibération qui sera publiée et communiquée partout où besoin sera.

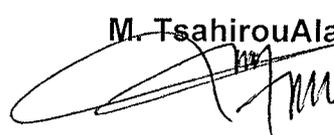
Ampliations

Préfet Dakoro.....1

Chrono.....1

Le Président du Conseil

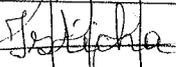
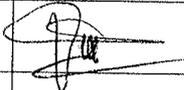
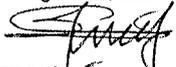
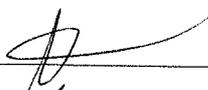
M. TsahirouAlassan

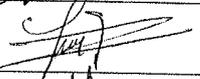


REPUBLIQUE DU NIGER
 REGION DE MARADI
 DEPARTEMENT DE DAKORO
 COMMUNE RURALE DE KORNAKA

LISTE DE PRESENCE A LA SESSION ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA
 COMMUNE RURALE DE KORNAKA

SESSION DU 28 AU 29 JUIN 2021

N°	Noms et prénoms	Fonction	Emargement
1.	Tsahirou Alassan	Maire	
2.	Abdoulaye Ibrahim		
3.	Aicha Issa	2 ^e adjointe au Maire	
4.	Hassan Aboubacar		HA
5.	Mme Koubra Ibrahim Aboubacar		v
6.	Sani Ibrahim		RO
7.	Saïdou Idi	conseiller	
8.	Issa Djibo		
9.	Amadou Elh Idrissa		
10.	Abou Djibo		
11.	Hadjara Elhj Koure		HA
12.	Abou Tsahirou		
13.	Harouna Abdou	Conseiller élu	
14.	Sani Issoufou	Conseiller élu	
15.	Sani Miko	Conseiller	
16.	Adamou Ali		ADA
17.	Mamoudou Oumarou	Conseiller	
18.	Moussa Labo		
19.	Zeira Ada Ibrahim		2

20.	Elhj Kabirou Koure	Conseiller élu	
21.	Yahouza Ibrahim	Conseiller élu	
22.	Rabi Kane Bango		
23.	Daouda Issa		
24.	Boukari Hamza	Conseiller de droit	
25.	Hadiza Zeilani Jackou		
26.	Abdou Amani	Conseiller élu	
27.			

Kornaka, le ... 29/06/2021

LE PRESIDENT DU CONSEIL MUNICIPAL

M. ALASSAN TSAHROU

